



Région  
Bretagne

Groupe socialiste

13 c, Franz Heller

35700 Rennes

☎ 02 23 21 36 50

☎ 02 23 21 14 39

contact@groupe-ps-bretagne.org

# Notes & Arguments

Canal Socialiste

N° 27 - Lundi 2 octobre 2006

## Pour la sauvegarde et la promotion des langues de Bretagne

C'était l'un des treize chantiers annoncés dans notre programme au printemps 2004, – **la mise en œuvre d'une « véritable politique linguistique » en faveur du breton et du gallo**. Une « première » dans l'histoire de notre pays, assurément, si l'on considère que, jusqu'alors, les dispositifs de soutien aux langues régionales relevaient le plus souvent du mouvement associatif. Un choix courageux, surtout, de la part de la Région, étant donné **l'insistance du gouvernement à bloquer toute avancée significative sur ce dossier**. A cet égard, force est de reconnaître que la position de l'Etat n'a guère évolué depuis deux ans. « Lui si prompt à recommander à ses partenaires étrangers de protéger leurs cultures minoritaires, écrivait récemment Didier Pillet dans *Ouest-France*, se révèle incapable d'y travailler sur son propre sol. » C'est ainsi que Jacques Chirac, en dépit du courrier demeuré sans réponse que lui adressa à ce propos Jean-Yves Le Drian, s'oppose toujours à **la ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires**, pourtant signée par le gouvernement Jospin. C'est ainsi que, malgré **le soutien financier considérable consenti par la Région pour l'enseignement du breton et du gallo**, les ouvertures d'écoles et de classes bilingues, qui dépendent de l'Etat, « ne suivent pas ». Libre au groupe UMP de notre institution « de ne pas accepter qu'au nom de l'identité bretonne, il soit fait systématiquement le procès de l'Etat » – nos concitoyens ne sont pas dupes... Au demeurant, ces multiples entraves n'entament pas **notre volonté de progresser sur ce dossier**, afin que, comme l'a déclaré Jean-Yves Le Drian, « *la langue bretonne devienne la langue du désir* »...

### Quelle est aujourd'hui la situation du breton et du gallo ?

L'exclusion du breton de la vie publique, notamment de l'école, ainsi que le refus de lui octroyer un véritable statut légal ont entraîné **une interruption de la transmission familiale de la langue dans les années 1950**. Depuis lors, le nombre de locuteurs n'a cessé de décroître. On en comptait plus d'un million au début du XX<sup>e</sup> siècle, encore 600 000 en 1983, environ **270 000 à l'heure actuelle** selon l'Office de la Langue bretonne. On évalue par ailleurs à 350 000 environ le nombre de personnes capables de comprendre le breton sans le parler. Soulignons d'autre part que cette population bretonnante est vieillissante : 64 % des locuteurs ont plus de 60 ans, seulement 4 %

moins de 40 ans. Ce qui se traduit par **la disparition de 10 000 bretonnants chaque année**. C'est pourquoi **l'UNESCO classe le breton parmi les langues sérieusement menacées d'extinction**. Quelques signes encourageants, pourtant. Les efforts consentis depuis de longues décennies déjà par le mouvement culturel associatif ont entraîné une large prise de conscience, chez nos concitoyens, du péril qui menace le breton. **92 % de la population régionale estime qu'il s'agit là d'un « trésor » qu'il convient de sauvegarder**. Les cours pour adultes connaissent aujourd'hui un indéniable succès. Et surtout, en dépit de certains blocages évoqués plus haut, **le réseau d'écoles bilingues continue à se développer**, accueillant un nombre croissant d'élèves. A tel point que si seulement 0,8 % des 15-19 ans parlent aujourd'hui



breton, la proportion de locuteurs, parmi les 5-14 ans, atteint les 3 %. Quant au gallo, parlé dans la partie orientale de la Région, rappelons qu'il fait partie de la famille des langues d'oïl, branche des langues romanes. Promu par de nombreuses associations, étudié dans les écoles, collèges et lycées, **il compte, selon l'enquête INSEE de 1999, 28 000 locuteurs adultes**, ce qui représente 1,3 % de la population résidant dans la région. Une évaluation qui, pour beaucoup, paraît sujette à caution, l'Office de la Langue Bretonne évoquant pour sa part le nombre de 40 000 gallésants, et les associations celui de 150 000.

### Quelle est la nature de la politique linguistique mise en œuvre par la Région à partir de 2004 ?

Le 17 décembre 2004 était adopté à l'unanimité **un ambitieux projet de politique linguistique, porté par Jean-Pierre Thomin**. Pour la première fois, **le Conseil régional reconnaît en effet officiellement, aux côtés de la langue française, l'existence du breton et du gallo comme langues de Bretagne**. Afin de permettre leur pérennisation, ce plan fixe quatre objectifs majeurs : assurer par la stabilisation du nombre de locuteurs le maintien et la transmission du breton populaire ; permettre à chaque Breton le souhaitant d'apprendre, d'écouter, de parler et de lire le breton ; favoriser, par la promotion du bilinguisme, la présence de la langue bretonne dans les divers champs de la vie sociale en Bretagne ; enfin, œuvrer en faveur de la reconnaissance du gallo, en encourager l'initiation et l'expression. Bref, ce plan s'inscrit dans une démarche résolument transversale. Dans le domaine de l'enseignement, par exemple, **il fixe le cap de 20 000 élèves dans les filières bilingues en 2010**, et la formation de 150 enseignants par an en moyenne. Il implique aussi **le soutien à des campagnes de promotion** en faveur de l'enseignement bilingue et des cours pour adultes, entend contribuer à **une diffusion accrue de programmes en breton ou gallo dans les grands médias (radios et télévisions)**, se donne pour objectif **la généralisation progressive de la signalisation bilingue dans les équipements relevant de l'institution**, etc.

**Quel bilan d'étape peut-on dresser de cette politique linguistique, près de deux ans après son lancement ?**

Constatons d'abord que **la ligne budgétaire relative à cette politique est passée de 3,2 M€ en 2003 à plus de 5,5 millions aujourd'hui**. Ce qui permet en premier lieu de **soutenir activement les trois filières d'enseignement bilingue**, publique (*Div Yezh*), privée (*Dihun*) et associative (*Diwan*). On compte en moyenne, chaque année, 8 % d'enfants en plus inscrits dans ces établissements, et l'objectif consiste à atteindre rapidement les 12 %, de manière à parvenir à l'objectif évoqué plus haut, celui de 20 000 élèves dans les différents cycles. D'importants efforts sont également consentis en matière de formation des futurs enseignants, d'élaboration du matériel pédagogique... A noter à ce propos la préparation, sous les auspices de notre collectivité, d'un ouvrage sur l'histoire, la géographie et la culture bretonnes, destiné aux lycéens et apprentis. Mais outre le volet strictement scolaire, il convient également de **rendre plus attractives ces formations bilingues**, par la promotion des langues régionales dans la vie sociale. La Région encourage ainsi les médias à **accroître leurs émissions en breton**. Elle subventionne par exemple à hauteur de 50 % le doublage de films et de séries télévisées, diffusés notamment sur TV Breizh. Elle a d'ailleurs créé en 2006 **un Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB)** qui, doté d'un budget annuel de 500 000 €, vise à couvrir le doublage de films et d'émissions existantes, ainsi qu'à financer des programmes originaux : plateaux, reportages, sitcoms, magazines..., diffusables sur les chaînes mais aussi par Internet, ce qui est une première en ce domaine. Elle soutient fortement la coopération entre les radios associatives bretonnantes, et apporte sa contribution à **une campagne d'information menée par le Conseil culturel de Bretagne**, à destination du grand public, afin d'encourager le développement des classes bilingues. Elle organise, en collaboration avec l'Office de la langue bretonne, **les Prix régionaux de l'avenir du breton**, qui encouragent les initiatives individuelles de nature à assurer la reconnaissance de la langue et à en favoriser l'expression. Enfin, sur un plan plus symbolique, l'institution régionale se montre soucieuse de **promouvoir le bilinguisme dans ses publications, dans ses outils de signalétique** – logos, banderoles... La double expression français-breton constitue déjà la règle sur les cartes de visites des élus, et le sera progressivement sur les TER.

